

Exploitants agricoles : l'aide sur le GNR est prolongée pour trois mois



© 2026 Les Echos Publishing

Les pouvoirs publics ont décidé de prolonger le dispositif d'aides aux exploitants agricoles qui sont fortement impactés par la hausse des prix des carburants (pétrole, gaz) consécutive à la guerre au Moyen-Orient.

Pour rappel, les entreprises agricoles bénéficient d'une exonération des droits d'accise sur le gazole non routier (GNR), de 3,86 centimes d'euro par litre de GNR, au titre des factures acquittées au mois d'avril 2026. Le montant de l'aide ne pouvant pas excéder 50 000 € par entreprise.

En pratique : le versement de l'aide au titre du mois d'avril doit être demandé en ligne sur [le site portail.chorus-pro.gouv.fr](https://le.site.portail.chorus-pro.gouv.fr), accompagnée des factures de GNR livré en avril, et ce jusqu'au 31 juillet.

Pour les factures du mois de mai, l'aide est portée à 15 centimes d'euro par litre de GNR. Et le 21 mai dernier, le Premier ministre annoncé la reconduction de l'aide de 15 centimes d'euros pour les trois prochains mois, donc pour les factures de juin, juillet et août. Elle sera même prolongée « autant qu'il le faudra ».

En pratique : le versement de l'aide au titre du mois de mai doit être demandé en ligne via [le guichet Dématic](#) auprès de la

Direction départementale des finances publiques (DDFiP), accompagnée des factures de GNR livré en mai. Cette demande peut être effectuée à compter du 1^{er} juin. Pour les factures de juin, juillet et août, les modalités de la demande de l'aide restent à préciser.

Selon le ministère de l'Agriculture, « une fois les dossiers déposés, les bénéficiaires pourront recevoir un remboursement sous 10 jours au maximum pour les dossiers complets ». L'aide sera versée sur le compte bancaire fourni par l'entreprise.

À noter : une aide de l'Union européenne destinée à alléger la facture d'achat d'engrais par les agriculteurs est actuellement à l'étude. À suivre...

© 2026 Les Echos Publishing